



Une STEP régionale à Payerne

ÉPURATION • *Un comité de pilotage va mener une étude détaillée pour raccorder huit STEP fribourgeoises et vaudoises à une nouvelle installation.*

DELPHINE FRANCEY

Lancée en 2008, l'idée de créer une station régionale d'épuration des eaux (STEP) à Payerne est passée à la vitesse supérieure. Un comité de pilotage (COPIL) s'est constitué récemment et les autorités communales concernées sont en train de signer une convention de partenariat. Les contours du projet sont désormais dévoilés au compte-gouttes aux habitants à l'occasion des assemblées communales ou par le biais de bulletins d'information. Après Montagny en fin de semaine passée, ce sera au tour des citoyens de Vallon d'en prendre connaissance mardi prochain lors de l'assemblée communale.

Le projet est devisé pour l'instant à 74 millions de francs, sans déduction des subventions fédérales (près de 6 millions) et cantonales. Il prévoit de construire une nouvelle STEP à proximité de l'installation payernoise et d'y raccorder, d'ici 2025, quatre STEP fribourgeoises et quatre STEP vaudoises. A savoir: Chevroux, Corcelles-près-Payerne, Corserey, Montagny, Payerne, Tornay, l'AGMV (Association Grandcour-Missy-Vallon) et l'AIPG (Association intercommunale de la Petite-Glâne, qui réunit Champtauroz, Treytorrens, Bussy, Cugy, Franex, Les Montets, Morens, Nuvilly, Rueyres-les-Prés, Sévaz et Vuissens). Soit l'équivalent de 21 700 habitants.

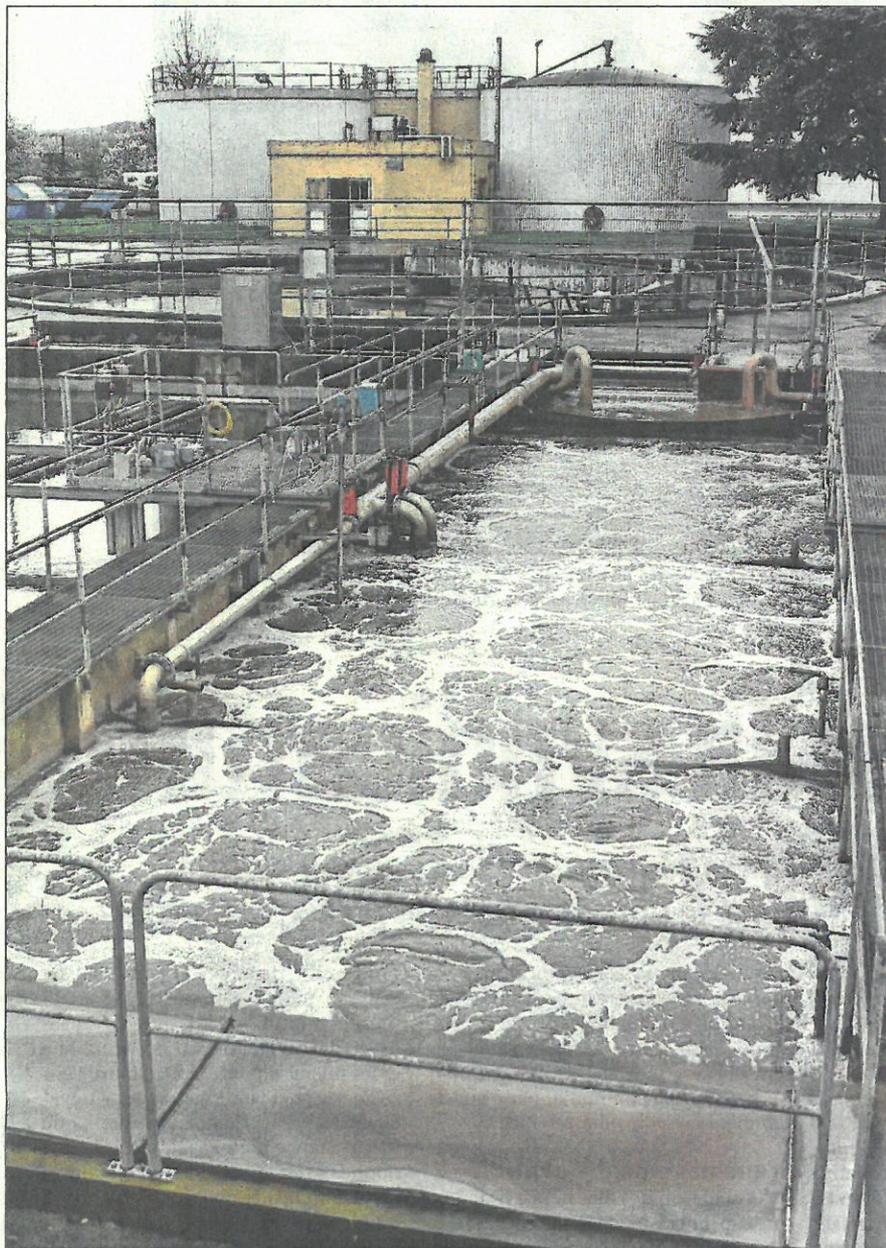
Le projet est devisé à 74 millions, sans déduction des subventions fédérales

D'un point de vue technique, pour raccorder les huit infrastructures au réseau payernois, il est envisagé de construire 23 kilomètres de conduite. Mais aussi de passer par des ouvrages existants.

Rationaliser les coûts

Pourquoi cette centralisation? Plusieurs stations sont vétustes et arrivent à saturation, à l'image de celles de Bussy et de Chevroux. Face à l'augmentation croissante de la population, certaines communes seront contraintes ces prochaines années à consentir à d'importants investissements pour agrandir et moderniser leur installation.

«Une STEP régionale a plusieurs avantages. Elle permet notamment de rationaliser les coûts de fonctionnement. Et aussi de financer des équipements onéreux, qui permettent de traiter plus efficacement les micropolluants», énumère Alexandre Vonlanthen, nouveau syndic de Cugy et président du COPIL, en ajoutant: «Avec une STEP régionale, les communes concernées n'auront plus besoin



La future station d'épuration des eaux (ici celle de Payerne) impliquera la construction de 23 kilomètres de conduite. La mise en exploitation est prévue entre 2022 et 2025.

VINCENT MURITH

de payer neuf francs par habitant, soit la taxe fédérale destinée à financer les mesures de réduction des micropolluants dans les stations d'épuration. Cette exonération est possible si l'installation peut traiter au minimum 24 000 équivalents-habitants (il s'agit d'une unité de comptage, ndlr). Notre STEP régionale aura une capacité de traitement de 49 000 équivalents-habitants d'ici 2040.»

Terrains à négocier

D'après le calendrier établi, le COPIL doit approfondir l'étude technique et financière d'ici 2018 en précisant les phases

de réalisation et en comparant les variantes. En parallèle, il va également se charger de l'organisation politique et juridique en vue de la création d'une association intercommunale, qui implique notamment la rédaction des statuts et la répartition des coûts. Pour terminer, le COPIL négociera la vente des terrains payernois dont une partie appartient à des privés.

Si toutes les communes concernées acceptent les statuts de la nouvelle association en 2018, la phase concrète pourrait alors commencer par le lancement des soumissions, l'adjudication des travaux et le regroupement des huit STEP. I